

N° 11

22 Décembre 2024

Saint-Nazaire

Présents : Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions
Sylvain Denis, Président de la Commission
Dylan Bazante, Quentin Berthelot,
Excusé : Matthias Guittet, Clément Verdy
Assiste : Isabelle Loreau

Préambule :

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Clément Verdy, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 10 du 18 décembre 2024.

2. Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29289021	D1 Futsal	Nantes Etoile Futsal 2 / Nantes Dervallières 1	14.10.2024	A fixer
29289047	D1 Futsal	Nantes Acmmn Futsal 2 / Nantes Etoile Futsal 3	23.12.2024	20.01.2025

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1^{ère} date libre du calendrier.

3. Tournoi Futsal découverte

La Commission valide les résultats des rencontres jouées dans différentes salles de St-Nazaire (La Berthauderie, Reton, Heinlex, La Soucoupe) pour les équipes suivantes :

Catégorie U18 Féminines

5 équipes participantes

Classement de la phase de groupe :

1. St-Nazaire AF, 2. UBCC, 3. FC Retz, 4. GF Loirocéan, 5. FC de Brière

Demi-finales : St-Nazaire AF – GF Loirocéan : 2-0 ; UBCC – FC Retz : 1-0

Finale : **St-Nazaire AF** bat UBCC : 0-0 (tab 3-2)

Catégorie U18 Masculins

6 équipes participantes

Classement de la phase de groupes :

Groupe A : 1. St-Nazaire AF, 2. AC St-Brevin, 3. CS Montoir

Groupe B : 1. ES Pornichet, 2. AOS Pont-Château, 3. FC Retz

Demi-finales : St-Nazaire AF – AOS Pont-Château : 2-2 (tab 2-3) ; AC St-Brevin – ES Pornichet : 1-1 (tab 0-2)

Finale : **ES Pornichet** bat AOS Pont-Château : 3-1

Catégorie Seniors Féminines

6 équipes participantes

Classement de la phase de groupes :

Groupe A : 1. St-Nazaire AF, 2. Ent.Cordemais/FC Stéphanois/SMPFC, 3. AC St-Brevin

Groupe B : 1. UBCC, 2. GF Presqu'île 44, 3. FC de Brière

Demi-finales : St-Nazaire AF – GF Presqu'île 44 : 0-0 (tab 2-3) ; TCFC/FCS/SMPFC – UBCC : 0-0 (tab 1-0)

Finale : **Ent.FC Stéphanois/Temple Cordemais FC/Savenay Malville Prinquiau** bat GF Presqu'île : 2-0

Catégorie Futsal Adapté (avec le Comité Départemental du Sport Adapté)

4 équipes participantes

Classement de la phase de groupe :

1. St-Nazaire AF 1, 2. St-Nazaire AF 2, 3. Voltigeurs Châteaubriant, 4. US Thouaré

3^e place : St-Nazaire AF 2 – US Thouaré : 2-0

Finale : **St-Nazaire AF** bat Voltigeurs Châteaubriant : 3-1

La Commission remercie la ville de St-Nazaire pour la mise à disposition des salles et le club de St-Nazaire AF pour la participation de ces bénévoles.

La salle de la Soucoupe qui accueillait en début d'après-midi toutes les équipes a accueilli plus de 400 personnes simultanément.

4. Coupe Futsal Seniors Masculins

La Commission homologue les résultats de la rencontre remise de Nantes Doulon Bottière 2 contre Nantes Dervallières 1 sous réserve du contrôle des formalités administratives.

La Commission a procédé au tirage au sort des quarts et pré-tirage des demi-finales de la Coupe le dimanche 22 décembre 2024 lors de la journée découverte Futsal à St-Nazaire

Les rencontres auront lieu en matchs aller-retour les :

- vendredi 17 janvier au lundi 27 janvier (*matchs aller*)
- vendredi 07 février au mardi 11 février (*matchs retour*)

5. Coupe Régionale U15 Masculins

La Commission félicite l'équipe U15 de Nantes Doulon Bottière vainqueur de la Coupe Régionale U15 Futsal.

Le Président,
Sylvain Denis

A blue ink signature of Sylvain Denis, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Assistante
Isabelle Loreau

A black ink signature of Isabelle Loreau, consisting of a stylized 'I' followed by a horizontal line.